



XYLOPHENE AS 2010 EVOLUTION

**Produit de protection du bois.
Micro Emulsion (ME) concentrée à diluer**

Fonction	Emploi	Catégorie d'utilisateurs	Type de bois
Fongicide	Traitement Préventif temporaire – Sciages frais	Industriel - Scieurs, etc.	Bois de construction : - Charpentes, - Bardages, etc. Bois d'emballage : - Palettes - Palox Bois massif Matériaux à base de bois Résineux/Feuillus

Propriétés physico-chimiques

Micro émulsion (ME) concentrée

Aspect : liquide incolore

Densité (20°C) : 1,02 kg/L

pH : 3

Point éclair : 44°C

Sans odeur

Substances actives biocide :

- IPBC
- DDAC
- TMAC
- Propiconazole

Efficacité

Efficacité fongicide

Efficace contre :
- les champignons de bleuissement de bois frais,
- les moisissures,
en traitement préventif temporaire des sciages frais, sous climats tempéré et tropical.

La durée de protection, sous-jacent à un séchage continu et sans ré-humification, n'excède pas 6 mois.
Produit non curatif

Les performances de XYLOPHENE AS 2010 EVOLUTION ont été établies à partir de l'essai normalisé d'efficacité fongicide des produits de protection temporaire des sciages frais.

Application

Le traitement s'effectue par application de surface (trempage, aspersion).

L'effet du traitement est immédiat et est optimal dès l'étape de fixation.

L'aspect du bois n'est pas affecté par le traitement XYLOPHENE AS 2010 EVOLUTION.

Bien homogénéiser le produit avant application.

Préparation du produit prêt à l'emploi

Essence	Application	Dilution XYLOPHENE AS 2010 EVOLUTION
Résineux/Feuillus	Trempage court Aspersion	3L XYLOPHENE AS 2010 EVOLUTION = 100L de produit prêt à l'emploi (soit 3L XYLOPHENE AS 2010 EVOLUTION + 97L eau = Dilution 2%) Diluer XYLOPHENE AS 2010 EVOLUTION dans l'eau sous agitation douce

Concentration usuelle d'emploi = 3% m/m dans l'eau

Néanmoins, selon les conditions climatiques, il est conseillé d'adapter la concentration par rapport aux risques encourus :

- Stockage des bois traités dans une région à climat continental (Exemple : Grand Est de la France) = entre 2% et 3% m/m
- Stockage des bois traités dans une région à climat océanique (Exemple : Façade Atlantique) = entre 3 et 4% m/m

XYLOPHENE AS 2010 EVOLUTION est miscible en toute proportion avec l'eau et est facilement homogénéisable.

Contrôle des bains de traitement

Des contrôles périodiques peuvent être effectués par nos soins avec prélèvements réguliers des bains de traitement aux fins d'analyses plus fines dans nos laboratoires. N'hésitez pas à consulter les équipes techniques et commerciales de Sarpap & Cecil Industries au +33 (0)5 64 31 06 60.

Précautions d'emploi

Ne pas traiter les bois gelés.

Faire un essai préalable sur les bois exotiques ou riches en tanin.

Les extrémités et les coupes doivent être traitées pour garantir l'efficacité du traitement.

Retraiter les bois en cas de ponçage, coupe, etc.

Pour que le traitement soit efficace, les sciages doivent provenir de grumes saines, donc abattues depuis 48h au maximum, ou protégées.

XYLOPHENE AS 2010 EVOLUTION doit atteindre la totalité de la surface des débits. Cela implique que les débits doivent être débarrassés de leur écorce, du liber et de sciure et que le bois doit être disposé de façon à permettre au XYLOPHENE AS 2010 EVOLUTION d'atteindre toutes les surfaces à traiter.

Nettoyage du matériel

Rincer le matériel et les équipements (produit non séché) à l'eau.

Consommation

Traitement préventif : 15 à 20L/m³

Les consommations du XYLOPHENE AS 2010 EVOLUTION sont données pour le prêt à l'emploi et varient suivant les essences, les sections et le mode d'application.

Séchage-Fixation

Fixation : 4h après égouttage, sous abri.

Séchage : 24 à 48h en atmosphère ventilée (en fonction de la nature du bois, de sa capacité d'absorption et des conditions atmosphériques).

Les débits mis à sécher sur parc ne doivent pas subir de ré-humidification pendant cette période.

Les bois, après traitement, doivent être stockés à l'abri ou être recouverts d'une couverture débordante pendant 24h minimum et ne doivent pas être exposés aux intempéries.

Les piles de bois doivent être surélevées par des supports appropriées, sains et alignés, si possible, perpendiculairement à la direction des vents dominants.

Les bois doivent être séchés sur des baguettes de bois sain et sec, traités préalablement contre les champignons, et d'une section correspondant à l'épaisseur des débits, afin de permettre la circulation de l'air entre les lits.

Le séchage bois sur bois n'est pas recommandé.

Le parterre du parc de stockage doit être drainant de façon à éviter la stagnation d'eau, favorable au développement de champignons. Entretenu, il doit être désherbé ou fauché ras, et débarrassé de tous déchets ou pièces de bois en mauvais état sanitaire, source de contamination.

Mise à jour : Février 2017

Sécurité de l'utilisateur et Environnement

Se référer aux informations disponibles dans la Fiche de Données de Sécurité du Produit et aux recommandations de la note intitulée « Produits de Traitement du Bois » de l'INRS (Institut National de Recherche et de Sécurité, 65 boulevard Richard Lenoir 75011 Paris - France, téléphone : +33 1 40 44 30 00).

Utilisez les biocides avec précaution. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit.

Classification-Etiquetage

Voir FDS

Sécurité de l'utilisateur

Toujours respecter les précautions standards hygiéniques.

Eviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Ne pas inhaler de vapeurs ou de brouillard contenant le produit.

Ne pas manger, ne pas boire, ni fumer pendant le travail.

Port d'EPI obligatoire : gants en latex, néoprène, ou nitrile pour les mains ; lunettes à coque, masque à cartouches, casque, masque, écran facial pour la tête, le visage et les yeux ; vêtement de travail, chaussures de travail ou bottes pour le reste du corps.

Stockage

Conserver le récipient d'origine hermétiquement fermé et dans un endroit sec, à l'abri de la lumière et de l'humidité.

Conserver le produit dans des conditions standards de température à l'abri du gel.

Veillez à une ventilation suffisante du lieu de stockage.

Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

Stocker sur aire étanche ou sur zone de rétention.

Environnement

Le résidu de produit, l'emballage et tout autre déchet lié au traitement doivent être considérés comme des déchets dangereux, sous l'entière responsabilité du détenteur de ce déchet, et traités en centre spécialisé conformément à la réglementation en vigueur.

Les pertes liées à l'application du produit doivent être récupérées en vue de leur réutilisation ou de leur élimination.

Pendant la totalité de la période de traitement du bois, il est nécessaire de s'assurer qu'aucun constituant du produit ne parvienne dans le sol.

Ne pas jeter les résidus dans les égouts et les cours d'eau.

Le bois fraîchement traité doit être stocké après son traitement sous abri ou sur une surface en dur imperméable, ou les deux, pour éviter des pertes directes dans le sol ou les eaux.

Les informations contenues dans ce document sont destinées à aider les utilisateurs. Elles ne sont données qu'à titre indicatif et ne sauraient engager la responsabilité du Groupe BERKEM, les conditions d'emploi échappant à son contrôle. Les caractéristiques citées des produits fabriqués dépendent des conditions de conservation et de mise en œuvre. Les renseignements que nous donnons reflètent la réglementation en vigueur et les connaissances techniques que nous avons acquises à la date de la notification de la présente fiche. Avant toute mise en œuvre, s'assurer que la présente fiche technique n'a pas été modifiée par une édition plus récente susceptible de prendre en compte des données nouvelles.

Mise à jour : Février 2017

Sarpap & Cecil Industries – Groupe Berkem
20, rue Jean Duvert - 33290 Blanquefort - France
Tel. 33 (0)5 64 31 06 60 / Fax. 33 (0)5 56 15 24 97
www.sarpap-cecil.com